

Conférence CID

La collaboration entre les Agences des Nations Unies en Mauritanie

Objectif de la conférence

Constat : le grand public a souvent une vision partielle des interventions des NU en Mauritanie. Bien souvent très bonne connaissance d'une ou de deux agences, de leur mandat et de leurs interventions, mais manque d'une vision globale du SNU en Mauritanie.

L'objectif de cette conférence est de permettre au public d'avoir une meilleure compréhension de ce qu'est le SNU, quelles sont les agences et institutions qui le composent, comment celles-ci travaillent ensemble dans un cadre et à l'aide de mécanismes donnés et quelle est la contribution du SNU au développement du pays.

1. Qu'est ce que le Système des NU ?

- création de l'ONU, objectifs de l'ONU
- [Présentation organigramme SNU](#)
- Activités opérationnelles du SNU pour le développement (AOD). Objectif principal des AOD = promouvoir l'autonomie des pays partenaires à travers la coopération multilatérale. Ces actions opérationnelles se distinguent par leur caractère universel et neutre et leur capacité à répondre aux besoins des pays partenaires de manière flexible.
 - o fonds, programmes créés par l'AG, objectif améliorer les conditions éco et soc des populations ; travaillent en relation avec le CES et rapportent pour la plupart à l'AG (PNUD, UNICEF, UNFPA, FENU, PAM, HCR, VNU, etc.)
 - o Institutions spécialisées : organisations autonomes qui travaillent avec l'ONU et qui coopèrent entre elles dans le cadre du CES. Liés à l'ONU par des accords de coopération. Dans secteurs santé, éducation ; social ; culturel, etc. (FAO, UNESCO, OMS, OIT, BM, FMI, FIDA, etc)

Toutes ces organisations ont leurs propres organes directeurs, budget et secrétariat. Elle constitue avec l'ONU ce que l'on appelle le SNU, ensemble elles fournissent une assistance technique et d'autres formes concrètes d'aide dans quasiment tous les domaines économiques et sociaux.

2. Le Système des Nations Unies en Mauritanie

Le SNU en Mauritanie : Agences résidentes et agences non résidentes : présentation des principales agences intervenant en Mauritanie et de leur mandat respectif

**Les agences résidentes*

- **FAO** : agence spécialisée, la FAO combat la pauvreté et la faim dans le monde en oeuvrant pour le développement agricole, l'amélioration nutritionnelle et la sécurité alimentaire, c'est-à-dire pour permettre à tous d'avoir accès à tout moment à la nourriture dont ils ont besoin pour mener une vie active et saine.
- **HCR** : Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a pour mandat la protection internationale des réfugiés et la recherche des solutions durables à leurs problèmes.

- **OMS** : L'Organisation mondiale de la Santé, institution spécialisée des Nations Unies , a pour but d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. La santé étant définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
- **PAM** : est, dans le système des Nations Unies, l'organe de l'aide alimentaire. Cette aide est un des nombreux moyens pouvant contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, laquelle se définit comme l'accès pour tous, quelles que soient les circonstances, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active. L'objectif des politiques régissant l'utilisation de l'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial doit être l'éradication de la faim et de la pauvreté. L'aide alimentaire doit, en définitive, viser à supprimer sa propre raison d'être.
- **PNUD** : est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Aide les pays à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement (gouvernance démocratique ; réduction de la pauvreté ; prévention des crises et le relèvement ; énergie et environnement ; VIH/sida). Pour renforcer leurs capacités, ces pays peuvent s'appuyer à tout moment sur le personnel du PNUD et son large éventail de partenaires
Les dirigeants du monde se sont engagés à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire, dont l'objectif primordial est de diminuer de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Le réseau du PNUD relie et coordonne les efforts faits aux niveaux mondial et national en vue d'atteindre ces objectifs.
- **UNFPA** : Le Fonds des Nations Unies pour la population, est un organisme de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances pour chaque femme, homme et enfant. Elle offre son appui aux pays pour utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que toutes les grossesses soient désirées, que tous les accouchements soient sans danger, que tous les jeunes soient protégés du VIH et du sida et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect.
- **UNICEF** : Institution des Nations Unies chargée de la cause des enfants. Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays pauvres, l'UNICEF oeuvre à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en travaillant pour la santé et la nutrition des enfants, une éducation de base de qualité pour tous les garçons et toutes les filles, et la protection des enfants contre la violence, l'exploitation sous toutes ses formes et le SIDA.
- **La BM** : offre aux pays en développement des prêts et une assistance technique en vue de réduire la pauvreté, de promouvoir une croissance économique durable
- **Le FMI** : facilite la coopération monétaire et la stabilité financière internationales en vue de réduire la pauvreté et de promouvoir une croissance économique durable.

***Principales agences non résidentes intervenant en Mauritanie**

- **BIT** : élabore des politiques et programmes destinés à améliorer les conditions de travail et les possibilités d'emploi et fixe les normes internationales utilisées par les pays du monde en entier dans le domaine du travail

- **ONUDI** : Organisation des NU pour le développement industriel encourage le progrès industriel dans les PED au moyen d'activités d'assistance technique, de services consultatifs et d'activités de formation
- **UNESCO** : encourage l'éducation pour tous, le développement culturel, la protection du patrimoine culturel mondial, la coopération scientifique internationale, la liberté de la presse et la communication
- **FIDA** : Mobilise des ressources financières en vue de faire augmenter la production agricole et d'améliorer le niveau nutritionnel des collectivités les plus pauvres des PED.
- **UNIFEM** : Fonds de développement des NU pour la femme. Il fournit l'aide financière et technique aux programmes et stratégies innovateurs renforçant les capacités des femmes et l'égalité de genre. L'UNIFEM place l'avancement de droits universels de la femme au centre de tous ses efforts.

Les agences mettent leurs compétences diversifiées au service de la volonté exprimée par le Gouvernement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, cette diversité de compétences et de missions mobilisées autour d'un objectif commun constitue le principal atout des NU.

**La présence des NU au niveau pays est coordonnée à travers le Système du Coordonnateur Résident, qui réunit les différentes agences des NU pour améliorer l'efficacité et l'impact des activités opérationnelles au niveau pays, en tenant compte des complémentarités des mandats du SNU.* La coordination de l'ensemble de l'assistance extérieure, y compris celle fournie par le Système des Nations Unies, en appui aux priorités et stratégies nationales, relève en premier lieu de la responsabilité du Gouvernement. Le Système du Coordonnateur Résident vise à faciliter et à appuyer l'exercice, par le gouvernement, de sa responsabilité de coordination.

Le SCR englobe toutes les organisations des NU menant des activités opérationnelles de développement indépendamment de leur présence formelle au niveau du pays. Le coordonnateur résident, représentant désigné du Secrétaire Général pour les opérations de développement, dirige les équipes pays des NU dans plus de 134 pays, ce rôle incombe au représentant résident du PNUD.

Le SCR a été mis en place en 1981 dans le cadre de la restructuration des secteurs économiques et sociaux du SNU (Résolution AG 32/197 en vertu de laquelle, l'AG décidait de confier la tâche de coordination des activités opérationnelles du SNU au niveau des pays à un responsable unique qui assumerait le rôle de chef de file et veillerait à préserver la dimension multidisciplinaire des programmes sectoriels de développement).

L'équipe de pays qui comprend les chefs de toutes les agences résidentes représente la principale instance décisionnelle au sein du Système des Nations Unies. Elle convient des stratégies à mettre en œuvre et coordonne les activités des agences au niveau du pays dans les domaines de la programmation, de l'administration, de la communication et du suivi-évaluation. Le coordonnateur résident préside les réunions de l'équipe pays.

La BM et le FMI, ne font pas partie de l'équipe pays mais sont invités régulièrement à participer aux réunions de cette instance.

Le Coordonnateur Résident et l'équipe pays sont assistés par une cellule inter-agences, la cellule d'appui à l'équipe de pays (CAEP.) Elle contribue au niveau conceptuel,

programmatique et opérationnel à la coordination des activités des agences du Système des Nations Unies en Mauritanie et contribue au développement des services communs aux agences.

3. Le cadre stratégique commun des activités opérationnelles des NU au niveau pays

Le Secrétaire général des Nations Unies a entrepris en 1997, la réforme des Nations Unies dont le principal objectif est d'amener les agences des Nations Unies à travailler d'une façon de plus en plus concertée afin d'appuyer les priorités nationales (y compris l'atteinte des OMD depuis 2000) avec davantage d'efficacité et d'impact. Dans ce contexte, **les procédures des Nations Unies pour les activités opérationnelles sont en cours de simplification et d'harmonisation (S&H), tout en maintenant l'efficacité et la valeur ajoutée que chaque institution apporte à la diversité des Nations Unies.**

Des outils ont été développés pour favoriser la **programmation conjointe** au niveau pays. C'est ainsi que le CCA et l'UNDAF ont été endossés par l'Assemblée générale des Nations Unies comme le cadre de programmation obligatoire pour le SNU.

L'UNDAF est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays. Il définit la réponse collective, cohérente et intégrée des Nations Unies aux priorités et besoins nationaux, dans le cadre des OMD et des engagements et objectifs issus de la Déclaration du Millénaire, des conférences, sommets et conventions internationaux et des instruments relatifs aux droits humains des Nations Unies.

L'UNDAF procède des analyses du CCA et constitue l'étape suivante de l'élaboration des programmes pays et projets de coopération.

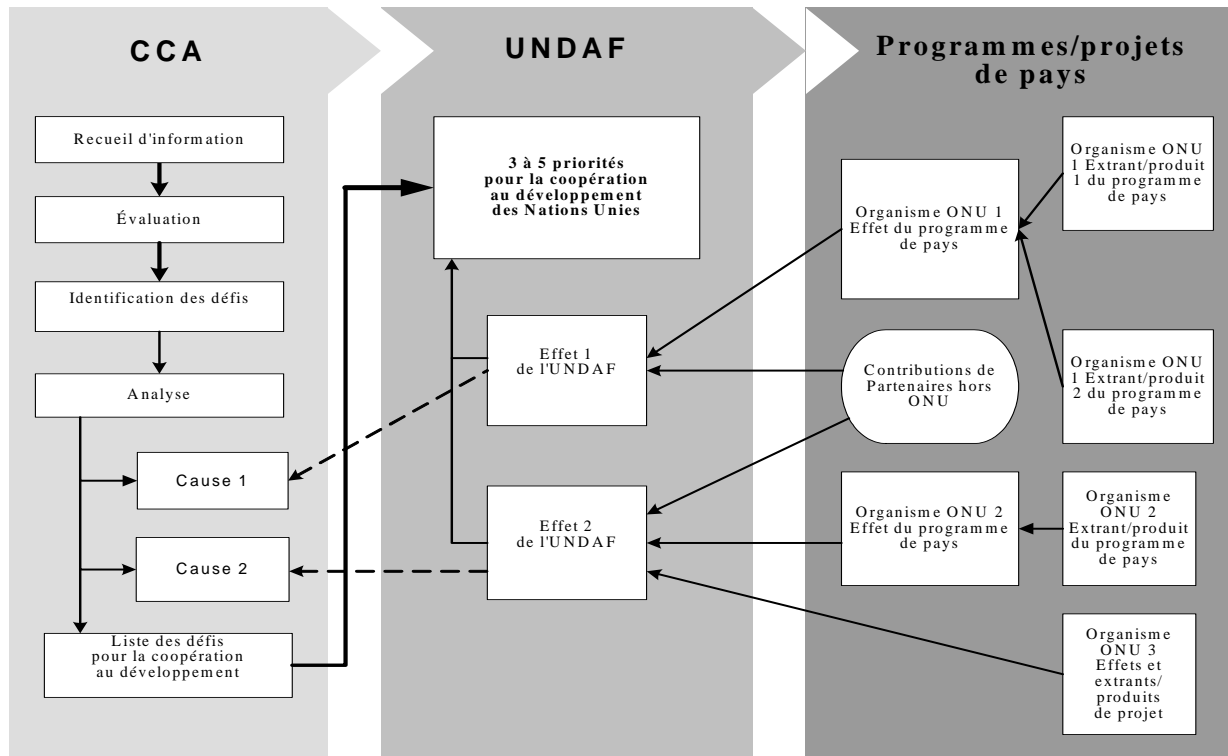
Dès 1999, les agences représentées en Mauritanie se sont engagées dans ce sens, en s'assignant à travers une **charte de la coordination**, les objectifs suivants :

- parvenir à une analyse commune de la situation des besoins du pays
- apporter un appui coordonné aux objectifs du gouvernement et à la société civile en matière de développement et de lutte contre la pauvreté
- développer des complémentarités et les synergies entre les programmes des différentes organisations des NU afin d'en améliorer l'impact

Le Bilan commun de Pays réalisé en 2001 (CCA, common country assesment) a été la première étape de cette dynamique. Le CCA est l'instrument commun des Nations Unies pour analyser l'état actuel du développement national et identifier les problèmes clés de développement en mettant l'accent sur les OMD et les autres engagements et objectifs issus de la Déclaration du Millénaire, des conférences et sommets internationaux et des instruments du système des Nations Unies relatifs aux droits humains

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) élaboré sur la base du bilan commun de pays (CCA), constitue le cadre commun à partir duquel sont élaborés les programmes de pays des agences des Nations Unies (2003-2008), en étroite liaison avec le Gouvernement. Fondé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'UNDAF est également ancré dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP). Il constitue le programme cadre de soutien du Système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement que s'est fixée la Mauritanie, notamment en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain durable.

PROCESSUS DE PROGRAMMATION DES NATIONS UNIES AU NIVEAU DES PAYS



4. Les principaux mécanismes de coordination.

Les principaux mécanismes de la coordination sont les suivants :

*la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement (UNDAF), à travers un dispositif de groupes thématiques et transversaux. ([Voir organigramme](#))

*L'élaboration et la mise en oeuvre de programmes conjoints, tels que le projet éducation des adolescentes, implication des femmes dans le processus de décision en Mauritanie

Un programme conjoint est une série d'activités contenues dans un plan commun de travail et le budget y afférent, qui impliquent l'intervention de deux organisations du système des Nations Unies au moins et des partenaires (sous-)nationaux. Toutes les organisations participantes et les partenaires (sous-)nationaux signent le document de programme conjoint. Phase du processus de planification correspondante (schéma ci-dessus)

*La préparation et la mise en oeuvre du plan de travail annuel du Coordonnateur résident qui permet de dégager d'autres opportunités de collaboration complémentaire et/ou de définir de nouveaux projets conjoints

Le Rapport annuel du Coordonnateur résident permet de rendre compte des activités opérationnelles des Nations Unies. Ce rapport vise également à offrir aux Équipes de pays, sous la direction du Coordonnateur résident, une occasion de faire connaître et de mettre en

lumière leurs résultats collectifs à l'appui des priorités nationales et du plan national de développement, d'améliorer leur processus de planification et de déterminer l'appui qui leur est nécessaire. Le format de présentation du rapport est en harmonie avec les initiatives menées sous la direction du Secrétaire général pour renforcer le système des Coordonnateurs résidents et l'impact des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays et soutient ces initiatives.

Les résultats consignés dans les rapports alimenteront un rapport annuel de synthèse, ainsi que le processus d'examen et d'évaluation ministériel du Conseil économique et social sur le segment des activités opérationnelles et les débats et les décisions de l'Assemblée générale.

*Des rencontres de concertation avec les partenaires au développement qui permettent une information mutuelle sur les activités de développement entreprises en Mauritanie et la cohésion des approches sur les dossiers clefs.

5. Contribution du SNU à la réalisation des objectifs de développement que s'est fixée la Mauritanie

Présentation des axes stratégiques de l'UNDAF, à l'aide des chaînes de résultats issues de la revue à mi-parcours de l'UNDAF.

Illustrer par exemple avec le secteur de la santé (comment les différentes agences impliquées contribuent à réaliser les effets de l'UNDAF pour cet axe stratégique).

Pour en savoir plus :

Site www.un.mr (publications : CCA, UNDAF, Rapports annuels CR, programmes agences)

Le CID